Fiche synthèse

Politique et procédure en matière de **Sécurisation culturelle** du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Sécurisation culturelle

Les personnes issues des Premières Nations et des Inuit (PNI) font face à des barrières d'accès aux services de santé et de services sociaux. Un faible recours aux services ainsi que des inégalités sociales et de santé sont observées. Afin de contribuer à renverser ces tendances et réduire les écarts constatés, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a entrepris une démarche de sécurisation culturelle. Cette démarche, portée conjointement par le bureau de la PDG, l'ensemble des directions et les partenaires des PNI vise un changement de culture organisationnelle.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre juridique et réglementaire :

- Les appels à l'action de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (2019);
- Le Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027;
- Les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux, énoncées dans le document « La sécurisation culturelle en santé et services sociaux – Vers des soins et des services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit » (mars 2021);
- La Loi 32, instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux (adoptée le 5 décembre 2024).

Principes directeurs

- Les PNI sont expertes de leur santé et de leur mieux-être : leurs priorités guident les orientations afin d'offrir des soins et services culturellement sécurisants et pertinents.
- L'engagement de tous les acteurs est nécessaire.
- La co-construction avec les personnes et les partenaires PNI est essentielle.

Objectifs

- Améliorer l'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes des PNI.
- Accroître la sensibilisation aux réalités historiques et contemporaines.
- Offrir un environnement sécurisant et pertinent.
- Développer des pratiques pertinentes et sécurisantes.
- Assurer la fluidité et la continuité des services en collaboration avec les partenaires autochtones.

Pour toutes questions, veuillez contacter
Marie-Christine Turgeon
Marie-christine.turgeon@ssss.gouv.qc.ca

C 2025-165 | V01 - Octobre 2025

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Québec